Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_69-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROCH AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 69 – 20260924_24

Acquisition parcelle 22264 AD 244

Dans le cadre du projet d'urbanisme 2026 – 2032, la commune de la Roche-Jaudy doit acquérir la maîtrise foncière de la parcelle n°22264 AD 244 appartenant à M. Thierry LE GUERN. Cette parcelle est intégrée dans une Opération d'Aménagement Programmées du PLUIH de Lannion Trégor Communauté.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 13 € le m²

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_69-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine communal,

Le Conseil Municipal, à la l'unanimité des votants (4 abstentions : Aziliz Toupin, Yann Catheline, Annick Charousset, Julien Ollivier-Henry)

APPROUVE le principe de l'acquisition de la parcelle 22264 AD 244 pour 13 € du m², soit 86 775 € pour 6 675m² à M. Thierry LE GUERN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure nécessaire à cette acquisition et à signer tout acte ou document relatif à cette opération,

INDIQUE que cette acquisition sera réalisée dans le cadre du budget annexe de lotissement « programme immobilier»

Fait à la Roche-Jaudy
le 25/09/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE - JAUDY
CÔTES D'ARMOR